

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
19 juin 2023**

20h00-23h00 : Séance publique

23h00-23h59 : Huis-clos Naturalisations (6 dossiers)

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1. Rapport de la Commission « Prévention-Sécurité » du 15 mai 2023
  - 4.2. Rapport de la Commission des Finances du 6 juin 2023
  - 4.3. Rapport de la Commission des Equipements publics du 12 juin 2023
  - 4.4. Rapport de la Commission « Toutes Commissions Réunies » du 13 juin 2023
- 5. Projets de délibérations**
  - 5.1. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction, et fournitures destinées à l'aménagement d'aires de jeux dans les préaux d'écoles
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions : Néant**
- 9. Résolutions : Néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
  - 12.1. Agenda
  - 12.2. Autres communications / Remarques

Huis-clos : Naturalisations (6 dossiers)

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Claude BAECHLER, Président (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT) - Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Corinne MONNIER (GAG) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Eric PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire  
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif  
Mme Florence ARFARAS, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)  
M. Francisco BRADLEY (VERTS)

-----

Le Président demande à observer une minute de silence en mémoire de Mme Denise KESSLER, conseillère administrative du Grand-Saconnex (1979-1991).

Il félicite également M. CHABRY qui est grand-père depuis la semaine passée.

Le Président passe la parole au public qui n'a aucune question.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023**

**Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 qui est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention. A noter que M. SIMETH est absent lors du vote.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le Président informe avoir participé aux manifestations suivantes :

- Cérémonie de Mme Kessler
- Marché du Grand-Saconnex
- Le Four à pain
- Tournoi de foot du Football club du Grand-Saconnex

- Inauguration de la brasserie « L'agneau à trois pattes »
- Soirée de fin de présidence de Mme Peta Girod
- Sortie des aînés

Mme VONLANTHEN informe avoir participé à l'inauguration de la brasserie « L'agneau à trois pattes ».

Mme GIROD informe avoir participé au marché authentique de Saconnay.

#### Courriers reçus par le Conseil municipal

Le Président informe de deux courriers reçus par le Conseil municipal, le premier de l'Association des Crêts-Manons (ACM) daté du 29 mai 2023, le second de l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC) daté du 1<sup>er</sup> juin 2023. Ces deux courriers concernent le plan directeur communal (PDCoM), et se trouvent sur CMNet.

M.SIMETH arrive à 20h13.

Mme MICHAUD ANSERMET demande qui va s'occuper de traiter ces deux courriers. Le Président répond que le responsable du Conseil administratif s'en chargera.

Mme MICHAUD ANSERMET relève que ces courriers ont été adressés au Conseil municipal, c'est donc au bureau du Conseil municipal de prendre la décision de savoir ce qu'il va en faire et de voter.

Le Président propose que ces deux courriers soient remis directement au Conseiller administratif responsable pour le PDCoM.

Mme MICHAUD ANSERMET propose que ces deux courriers soient remis au groupe de travail pour le PDCoM. M. PORTIER pense que cette solution est intéressante.

**Le Président passe au vote pour la remise de ces courriers au groupe de travail du PDCoM qui est approuvée par 23 oui, 1 non et 2 abstentions.**

**Le Président passe au vote pour transmission au Conseil administratif qui est rejetée par 6 non, 3 oui et 16 abstentions.**

Les courriers en question seront donc renvoyés en commission de groupe de travail pour le PDCoM.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

##### Communications de M. POMATTO

Pour faire suite à la question des délibérations et des montants inscrits à l'ordre du jour et au pilier public qui s'est posée lors du dernier Conseil municipal, M. POMATTO informe s'être renseigné auprès du SAFCO. Le montant qui importe est celui qui est soumis au référendaire, soit celui qui est inscrit sur la délibération. Les textes de délibérations peuvent être modifiés lors d'un Conseil municipal. La meilleure solution est de ne pas indiquer de montant sur l'ordre du jour.

Pour faire suite à la demande de M. VEIGA LÖFFEL, cela fait environ un an que le restaurant scolaire est sous le label AMA TERRA. Cela lui demande pas mal de travail afin de répondre au label, qui est respecté dans son entier. Chaque semaine, une diététicienne vérifie les menus. La majorité des produits sont locaux et de courte distance. Bientôt, la nourriture pour la crèche sera également labellisée.

Le club de foot du Grand-Saconnex remercie le Conseil administratif et le Conseil municipal qui a répondu présent à l'invitation du tournoi junior. En fin de saison, la 1<sup>ère</sup> ligue se maintient en première ligue inter. La 5<sup>ème</sup> ligue passe en 4<sup>ème</sup> ligue en finissant deuxième du championnat et la 3<sup>ème</sup> ligue reste en 3<sup>ème</sup> ligue pour la saison prochaine.

#### Communications de M. JIMAJA

##### Projet Jonc-Attenville

Lors de la présentation du projet aux riverains le 24 mai 2023, ceux-ci ont émis la volonté de changer le mode de gestion du parking situé sur le chemin du Jonc pour éviter qu'il ne soit utilisé par des personnes ne se rendant pas dans le quartier. La proposition évoquée est de créer une zone bleue. A discuter et étudier en commission.

##### Mobilité

M. JIMAJA a assisté à deux présentations concernant la mobilité sur la Rive-Droite du lac, l'une sur le développement du réseau de transports collectifs avec le Transports publics genevois sur la période 2024-2029 et l'autre sur les projets de mobilité dans la région. Certains aspects de ces deux présentations méritent d'être présentés au Conseil municipal. Les services concernés informeront les conseillers municipaux de manière plus précise sur ce sujet à la rentrée. M. JIMAJA peut d'ores et déjà annoncer que la route de Lausanne sera fermée à la sortie de Versoix. Les véhicules motorisés seront invités à emprunter la route des Fayards pour se rendre en direction du centre-ville de Genève par la jonction du Grand-Saconnex. Cela aura un impact sur toutes les communes de la région. Des déviations seront mises en place depuis le giratoire de la route de Collex et la route de Lausanne dès le mois d'août 2023 et pour une durée d'une année.

##### Ateliers « Susette »

Les ateliers « Susette » ont eu lieu. Il n'y a pas eu beaucoup de monde lors du dernier atelier. L'administration fait de son mieux afin qu'un maximum de personnes participe à ces ateliers mais cela est assez difficile.

##### Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER n'a pas de communication.

### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Mme CAVALIERI relève qu'elle avait fait une proposition au sujet d'une application qui n'est pas mentionnée dans le tableau des propositions. Le Président rappelle le délai de réponse du Conseil administratif aux questions et propositions du Conseil municipal qui est de trois mois.

**4. Rapports des Commissions et des délégués**

**4.1 Rapport de la Commission « Prévention-Sécurité » du 15 mai 2023**

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du rapport. Elle ajoute que le 16 septembre 2023, la Compagnie des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex fêtera son 200<sup>ème</sup> anniversaire. Une manifestation aura lieu au Château.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarque.

**4.2 Rapport de la Commission des Finances du 6 juin 2023**

M. SIMETH donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET relève que la subvention est reconduite, mais qu'en 2024 la Commune n'accordera pas les CHF 50'000.- s'il y a un déficit. M. SIMETH le confirme.

Mme MICHAUD ANSERMET demande que figure, sur l'ordre du jour du Conseil municipal, la mention « rapport d'information », quand un rapport est uniquement un rapport d'information.

Mme PERROTIN DURET demande dans quelles circonstances les 12 joueurs se sont blessés durant la saison. M. SIMETH répond qu'il s'agit de 12 joueurs « titulaires », ce qui arrive en sport de haut niveau.

M. BISE fait remarquer que l'équipe des Lions de Genève est une équipe professionnelle, est-ce bien le rôle de la Commune de la subventionner, à raison de CHF 250'000.-, voir CHF 300'000.- par année ? Ils ont fourni un effort concernant la visibilité de la Commune, cependant, dans les médias, lorsqu'on parle des Lions de Genève, il s'agit de Genève, et non pas du Grand-Saconnex.

**4.3 Rapport de la Commission des Equipements publics du 12 juin 2023**

M. PRIETO donne lecture du rapport. M. PORTIER le remercie pour son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE demande où seront situés les jeux à la Promenade Rivoire. M. PRIETO répond qu'ils se situeront à la suite de la pataugeoire, après la cabane.

M. CUDRE demande si ces jeux seront fixes. Est-ce que le problème des nuisances sonores a été pris en compte ? M. PORTIER, Président de la commission des Equipements publics, répond que cette problématique a été relevée en commission. Ces jeux ne seront pas fixes au sol. S'il y a des nuisances, ils pourront être déplacés ailleurs sur la Commune. S'agissant de nouveaux jeux, les nuisances qu'ils peuvent provoquer ne sont pas connues.

Mme EDELENBOS demande pour quelle raison la directrice de l'école Place s'oppose au mur de grimpe. Mme PORTIER précise qu'il ne sera pas dans son préau mais à côté. M. PORTIER précise que cette aire de jeux sera située entre le préau et l'ancien centre de voirie.

Mme CAVALIERI demande, au sujet de l'école Place, si les jeux dans ce préau sont les plus récents par rapport aux autres écoles de la Commune. Quelle est la nécessité d'ajouter un nouveau jeu ? Les jeux déjà en place ne sont-ils pas suffisants pour le nombre d'élèves ?

Mme PORTIER, indique que cela n'a rien à voir. C'est un projet qui date depuis de nombreuses années. Il s'agit de compléter l'offre et ces jeux ne sont pas forcément pour les élèves des écoles, mais surtout pour les enfants habitant les environs.

Mme PERROTIN DURET relève que, puisqu'il s'agit d'un mur de grimpe à l'horizontal, il n'y aura donc pas de problème de chute.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande comment se fait-il que la directrice de l'école ait quelque chose à dire puisque les jeux ne se situent pas dans le préau. Mme PORTIER le confirme.

M. PORTIER informe que le projet a été soumis à beaucoup d'acteurs. Le Conseil administratif et le service technique a ensuite finalisé le projet.

M. PORTIER informe que les photos du projet se trouvent sur CMNet. Ce projet est un plus pour les enfants de la Commune, il n'y aura pas de zone fermée dangereuses.

**Le Président met au vote le rapport. Celui-ci est approuvé par 21 oui, 0 non, 2 abstentions. A noter que M. BOUCHARÉB est absent lors du vote.**

#### **4.4 Rapport de la Commission « Toutes Commissions Réunies » du 13 juin 2023**

M. VONLANTHEN donne lecture du rapport.

Il n'y a pas de prise de parole.

### **5. Délibérations**

#### **5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction, et fournitures destinées à l'aménagement d'aires de jeux dans les préaux d'écoles**

La Président fait voter l'entrée en matière de la délibération qui est **acceptée à l'unanimité des membres présents**.

Mme PORTIER n'a rien à ajouter et encourage à voter positivement cette délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarque.

Mme VONLANTHEN donne lecture de la délibération, puis le Président passe au vote :

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*sur proposition du Conseil administratif*

*décide*

**par, 23 « oui », 1 « non » et 0 abstention,**

1. *de réaliser des aménagements d'aires de jeux dans les préaux d'écoles Pommier, la Tour, Place, crèche du Pommier, promenade Rivoire ;*

2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de construction, et de fournitures de CHF 450'135.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 450'135.- TTC au moyen de 10 annuités et ce dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 450'135.- afin de permettre l'exécution de ces aménagements.*

## **6. Propositions du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à M. POMATTO qui rappelle la commission Equipements publics du 20 juin 2023.

M. JIMAJA et le Président de la commission Aménagement du territoire et mobilité ont observé qu'il serait bien d'agender une commission le 22 août prochain afin de visiter certaines matérialités du tram. Le départ est prévu vers 18h00 avec un bus de la Commune afin de faire un tour de la Ville de Genève et de voir les bandes engazonnées qui vont pouvoir être installées à l'école pour le tram du Grand-Saconnex.

Pour l'avenir, il demande à chacun de réfléchir sur les chamboulements qu'il y aura dans la Commune et sur les mesures d'accompagnement à étudier pour la population du Grand-Saconnex qui sera très impactée par le projet.

Mme PORTIER n'a pas de proposition.

## **7. Route des Nations et grands travaux**

### Route des Nations

L'Office fédéral des routes (OFROU) a informé que le consortium 4J for JAG a émis des revendications de fin de chantier qui seront chiffrées lors de la fin des travaux complets de la JAG. Après réception des travaux, le consortium aura 2 mois pour transmettre des revendications à l'OFROU a qui la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par la Commune. L'OFROU aura la charge d'analyser ces revendications et d'y donner suite ainsi que d'en informer la Commune. A priori, l'ensemble des maîtres d'ouvrage seront concernés par ces revendications, à savoir les SIG, Swissgrid, le Canton de Genève, l'OFROU et la Commune du Grand-Saconnex. De plus amples informations seront transmises quant aux suites à apporter concernant les revendications en question.

### Passage caméra dans les canalisations

À la suite du passage de caméras dans les canalisations, il a été remarqué une contre-pente sur le tronçon EU11, EU12 sur l'autoroute, cette contre-pente ne semble pas péjorer le comportement hydraulique du système. Toutefois, cette canalisation sera le siège de dépôt et nécessitera globalement un entretien particulier. En conséquence, une directive d'exploitation spécifique pour ce tronçon doit être élaborée avec la commune y compris les dispositions administratives et financières qui s'y rapportent.

Concernant Mourillon Parc, le Conseil municipal devrait donner son avis sur ce PLQ lors de la séance du 9 octobre 2023 sous forme d'une délibération. La phase de préavis communal débutera le 1<sup>er</sup> septembre et la commune aura 45 jours pour se prononcer après une échéance au 16 octobre 2023.

#### PDZIA Bois-Brûlé

À la suite de l'approbation par le Conseil d'Etat du PDZIA Bois-Brûlé, le service du paysage et de la forêt a transmis une autorisation de défrichement. La parcelle 3313 appartenant à la Commune du Grand-Saconnex se situant sur le territoire de Bellevue servira à compenser une partie de ce défrichement. La totalité de la surface défrichée représente 3'110 m<sup>2</sup> qui sera compensée par 873m<sup>2</sup> sur ladite parcelle. La compensation des surfaces défrichée sera faite par des essences arborées et arbustives indigènes.

### **8. Motions**

Il n'y a pas de motion écrite.

M. PORTIER propose d'encourager le Conseil administratif à relancer l'étude et la pose de panneaux photovoltaïques sur la Commune. Il propose, comme la fait la Commune de Chambésy, d'encourager la population à équiper leur toiture de panneaux photovoltaïques.

Le Président ouvre la discussion.

Mme JIMAJA indique qu'une demande dans le cadre des appels d'offres groupées faites sur la Rive Droite du lac. Les SIG sont en train de revoir leur stratégie. Une commission étudiera bientôt ce point.

M. PORTIER relève que le temps passe. Cette année, la Commune bénéficierait encore d'une aide du Canton et de la Confédération, il serait bien d'en profiter. M. JIMAJA répond que ces informations sont en la possession du Conseil administratif et il en sera discuté en commission. De plus, la décision de désimpermeabiliser des parcelles et de mettre des bornes de recharges dans le quartier du Pommier. Il faut aller pas à pas.

Sur les toitures communales, notamment sur le CVHS, M. PORTIER estime qu'il ne reste qu'à acheter des panneaux pour compléter la toiture.

Le Président relève que cette motion est toujours en cours d'étude depuis juin 2022 et encourage le Conseil administratif à aller de l'avant sur les bâtiments communaux. Il est inutile d'en faire une deuxième motion.

### **9. Résolutions**

Il n'y a pas de résolution.

### **10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme PERROTIN DURET demande comment se fait-il que les habitants n'aient pas été avertis de la fermeture de la route de Ferney la nuit du 13 juin 2023.

Mme PERROTIN DURET demande quelle est la position du Conseil administratif sur la construction du centre commercial à Ferney-Voltaire.



M. JIMAJA répond qu'il n'était pas au courant de la fermeture de la route de Ferney. Concernant le centre commercial, à titre collectif le Conseil administratif n'a pas pris de position.

Concernant l'Agroespace, M. CUDRE demande quand est-ce que les serrures vont être réparées. De plus, dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, il y a une nouvelle loi sur la fumée dans l'espace public. Est-ce que c'est le Conseil administratif qui va décider de la pose des panneaux ou est-ce qu'il envisage de convoquer une commission afin de décider où ces panneaux vont être posés ? Selon M. CUDRE, l'Association des communes genevoises (ACG) devrait se pencher là-dessus afin d'avoir une certaine unité.

M. POMATTO indique que cela relève globalement du Conseil administratif. Il y a eu une discussion au niveau de l'ACG afin d'unifier cela dans certains lieux, comme les centres sportifs. Dans la rue, la police municipale a déjà regardé les distances afin de savoir où intervenir.

M. JIMAJA ajoute que lorsqu'il y a une loi, il y a un règlement d'application qui suit. Il relève que le Grand-Saconnex est précurseur puisque, sur certains arrêts de bus, les cendriers ont été ôtés depuis 2 ans. Il faut voir avec la police municipale comment faire pour mettre des amendes.

Mme CAVALIERI revient sur sa proposition faite en mars 2023, au sujet d'une application. La réponse qui avait été donnée est que la Commune doit faire une refonte du site internet et de ses réseaux sociaux avant de pouvoir songer à mettre en place une application. Où en est cette refonte ?

M. POMATTO répond que pour l'instant, la Commune a une page Facebook et une page LinkedIn. Il rappelle que les comptes de la Commune ne sont pas particulièrement positifs. Pour le moment, l'idée est de ne pas augmenter le personnel et la Commune est limitée dans la masse de communication qui pourra être faite.

M. VEIGA LÖFFEL demande où en est la Commune par rapport à l'usage de vaisselle réutilisable.

M. VEIGA LÖFFEL demande quelle est la fonction de la grille autour du parc de Palexpo.

Concernant le Forum citoyen qui sera abordé au deuxième semestre 2023, M. VEIGA LÖFFEL est-il prévu de faire appel à des mandataires externes ?

Enfin, M. VEIGA LÖFFEL demande s'il est possible d'avoir des statistiques concernant la diffusion en streaming du Conseil municipal.

Concernant la vaisselle réutilisable, M. JIMAJA confirme qu'il y aura bientôt une loi qui interdira l'utilisation de vaisselle à usage unique. Tout le monde devra s'y conformer.

Concernant les autres questions, le Conseil administratif répondra plus tard.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande s'il est possible d'avoir le code pour accéder à la salle Carantec lors des commissions.

Mme TISSOT-BUCHOUX a été interpellée par un habitant du chemin du Pastel qui avait écrit à la Commune en septembre 2022 car les lampadaires photovoltaïques étaient en panne. Il a relancé la Commune en janvier, mars et fin mai. Les lampadaires ne fonctionnent toujours pas. Est-ce que quelque chose a été fait ?

M. POMATTO indique que le digicode est en fonction. Les commissaires qui auront une séance demain soir à la salle Carantec recevront un courriel avec le code. Ensuite, le code

sera inscrit dans les futures convocations des séances de commissions. Les fondations auront leur propre code, ainsi que la Mémoire du Grand-Saconnex.

Mme MICHAUD ANSERMET demande que le code pour l'accès à la salle Carantec lui soit également envoyé.

Mme MICHAUD ANSERMET trouve très joli le cheminement pour accéder à la butte à Maulaz, mais il est dommage que le haut de la butte ne soit pas également aménagé avec les petits cheminements de couleur ocre.

Mme MICHAUD ANSERMET indique que vers la Coop, il y a un panneau de l'entreprise Induni qui avait été installé lors de travaux effectués rue François Lehmann 2-4 qui gêne la visibilité à la sortie du parking devant les commerces de la Tour pour tourner à gauche. Est-il possible de le faire enlever ?

M. BISE informe que sur le cheminement entre le chemin goudronné qui mène au Château à partir du chemin Auguste-Vilbert et le parking de l'immeuble chemin Auguste-Vilbert, il y a un petit passage en terre qui est utilisé. Lorsqu'il pleut, ce passage est très boueux. Serait-il possible de faire un petit aménagement en gravier ou en plaques de granit qui permettrait d'éviter la boue ?

M. JIMAJA informe que cette ligne droite se trouve sur une parcelle privée.

Il n'y a pas d'autres questions.

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

### **11.2 Autres propositions**

Concernant CMNet, Mme Girod propose une mise à jour de l'organigramme, du trombinoscope et des détails (adresse et numéros de téléphone).

Concernant l'Agorespace et la campagne du pommier, M. HULLIGER fait remarquer que cet espace occupé avec du bruit. Il propose des rondes automatiques tous les jours et surtout jusqu'à la fin de l'été.

Mme PERROTIN DURET propose la tenue de séance de toutes commissions réunies lorsque l'Etat vient présenter des projets de grande ampleur. Lorsque les commissaires émettent des propositions afin d'améliorer le projet et faciliter la vie des citoyens, les propositions ne sont pas entendues par l'Etat.

M. STEINER remarque que, dans les courriers ou emails envoyés par la Commune, l'usage des traits médians est utilisé. Or, le Conseil d'Etat a édicté une norme pour l'écriture épïcène. Il propose donc qu'on ne l'utilise plus.

M. POMATTO répond qu'il s'agit d'un projet de loi du Conseil d'Etat qui a été discuté à la hauteur de l'ACG et n'a pas encore été validé par le Grand Conseil, donc il n'est pas encore effectif sur l'interdiction du trait médian dans les institutions publiques. Actuellement, la Commune reste avec des habitantes et des habitants.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**12. Communications et divers**

**12.1 Agenda**

Le Président informe qu'aucun membre du bureau ne sera présent au Groupement législatif de la rive droite (GLRD) cette semaine. Il va être demandé à M. BRADLEY s'il peut représenter la Commune.

M. JIMAJA rappelle la fête nationale du 1<sup>er</sup> août. Il est important que la Commune soit représentée. Il en est de même pour la fête des 8P du 23 juin 2023 et de la fête des écoles du 24 juin 2023.

**12.2 Autres communications / Remarques**

M. EYA NCHAMA tient à mentionner sa réflexion à la suite de la disparition de quatre enfants dans la jungle en Colombie après le crash d'un avion. Il se demande si des enfants du Grand-Saconnex résisteraient aussi longtemps.

M. PORTIER rappelle que la commission Equipements publics aura lieu demain soir, à la salle Torney à 18h30.

Mme PORTIER informe que vu sa grossesse, elle risque de ne pas être présente à la rentrée.

*La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 21h42.*

La Secrétaire  
Valérie VONLANTHEN

Le Président  
Claude BAECHLER